

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N°D: N° M21- 0006880

74561

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3585

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : LAERAIKH ABBES

Date de naissance : 1963/01/01

Adresse : HAY MABROUKA N° 51 Rue 3

Tél. : 0661866863

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur El Aïda EDDAÏD
Médecine Générale - D.U. Diabetologie
D.U. Échographie Générale
91, Rue 17 Hay Mokhtar Soussi-Morocco
Casablanca - Tél: 05 22 38 02 50

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Cachet du médecin :

Date de consultation : 11 JUIN 2021

Nom et prénom du malade : SAJINK MINA

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Diabète

hypertension

HTA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : / /



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

| Dates des Actes | Natures des Actes | Nombre et Coefficient | Montant détaillé des Honoraires | Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes |
|-----------------|-------------------|-----------------------|---------------------------------|--|
| 11 JUN 2021 | C | - | 15000 Dhs | Dr. Hayfa Mabrouka D.U. Endocrinologie 17 Rue 17 Hayfa Mabrouka - Tel: 0522 300150 |
| | | | | |
| | | | | |

EXECUTION DES ORDONNANCES

| Cachet du Pharmacien ou du Fourisseur | Date | Montant de la Facture |
|---------------------------------------|----------|-----------------------|
| 22/11/1965 | 22/11/65 | 8.63,90 |

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

| H | |
|----------|----------|
| 25533412 | 21433552 |
| 00000000 | 00000000 |

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECU

Docteur Raja Eddahar

MEDECINE GENERALE

Diabétologie

D. U. Echographie Générale

91, Rue 17, Hay Mokhtar Soussi

Mabrouka - Casablanca

Tél. : 05.22.38.01.50

INP : 091045849



الدكتورة رجاء الظاهر

الطب العام

أمراض السكر

الإكولوجرافي العامة

زنقة 17 حي المختار السوسي

الدار البيضاء مبروكة

الهاتف 05.22.38.01.50

Casablanca, le 11 JUIN 2021

867.90 S ADD on ✓ Minus

102.60 Stagiaire CP (6m) (3)

36.20 x 3 3 up (+ 3m)

110.00 x 5 0 die 2mg (5)

22.70 (1+2) (- 3m)

8.90 x 3 8 prétéract 8mg (1)

17.60 x 3 11 (+ 3m)

6.00 x 3 6 augment (6m) (1)

12.60 x 3 12.60 (3)

25.00 x 3 25.00 (+ 1m)

12.60 x 3 12.60 (+ 2m)

Docteur Raja Eddahar
Médecine Générale Echographie Générale
91, Rue 17, Hay Mokhtar Soussi
Mabrouka - Casablanca
Tél. : 05.22.38.01.50

S.V.

LOT 202437
EXP 10 2023
PPV 36.20

LOT 202436
EXP 10 2023
PPV 36.20

LOT 202434
EXP 10 2023
PPV 36.20

LOT 82.70
PER :
PPV :

ID: S4650
Ain El Aouda
Région de Rabat
PPV : 17.40 DH
6 118000 161295

ID: 646508
GlaxoSmithKline Maroc
Ain El Aouda
Région de Rabat
PPV : 17.40 DH
6 118000 161295

ID: S4651
GlaxoSmithKline Maroc
Ain El Aouda
Région de Rabat
PPV : 17.40 DH
6 118000 161295

125.60

125.60

125.60

LOT 202578 1
EXP 10 2023
PPV 40.00

LOT 202005 1
EXP 09 2023
PPV 40.00

LOT 210605 1
EXP 03 2024
PPV 40.00

LOT 210109 1
EXP 01 2024
PPV 40.00

LOT 210604
EXP 03 2024
PPV 40.00

LOT 210104
EXP 02 2024
PPV 107.60